

ALBERT SPORT



BADMINTON

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Conformément à la loi, il est arrêté dans l'association ALBERT SPORT BADMINTON, le présent règlement intérieur qui a pour objet de compléter et préciser les statuts.

Le présent règlement n'est applicable et opposable qu'aux membres de l'association qui devront s'y conformer.

ARTICLE 1: Force obligatoire

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres que les statuts de l'association. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement acceptés lors de l'adhésion.

Une copie du présent règlement intérieur sera **mise à disposition dans le gymnase en début de saison** et en ligne sur le site.

ARTICLE 2: Affiliation

L'Albert Sport Badminton est officiellement affilié à la Fédération Française de Badminton , et la Fédération Française de sport adapté.

ARTICLE 3: Admission

A la demande d'adhésion au club de Badminton, l'adhérent s'engage à respecter les présents statuts et règlement intérieur, ainsi qu'au versement de la cotisation.

ARTICLE 4: Conditions d'adhésion

Toute personne ayant acquitté sa cotisation au club est considérée comme membre actif du club de badminton.

ARTICLE 5: Cotisation et inscription

Le montant de la cotisation Badminton est valable pour la saison sportive **du 1^{er} Septembre au 31 Aout** de l'année suivante.

Il comprend :

- le montant de la licence et assurance de la F.F.B.A.D. ou F.F.S.A
- le montant de la cotisation sportive annuelle.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

En cas d'inscription après le 15 avril de l'année en cours, le montant de l'adhésion sera ramené à 25% du prix.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

ARTICLE 6: Créneaux horaires

Seuls les membres adhérents de l'Albert Sport Badminton (sauf cas particuliers cités dans les articles 7) peuvent pratiquer le Badminton durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés selon les modalités décidées par le Comité Directeur.

ARTICLE 7: Séances d'essais

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du Badminton le pourra sur autorisation du Président ou de l'un des membres du Comité Directeur lors des entraînements du club.

Deux séances peuvent être accordées. Au-delà de ces séances, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du Badminton au sein de l'Albert Sport Badminton.

Il est possible ponctuellement de faire venir un ou plusieurs joueurs d'un autre club pour préparer un futur tournoi avec un membre du club, l'Accord du président ou d'un des membres du comité est obligatoire.

ARTICLE 8: Matériel

Les volants plastiques, poteaux et filets sont à disposition des joueurs. Il appartient à chaque joueur dans la mesure du possible d'acquérir sa propre raquette, une raquette peut être prêtée pour les séances d'essais. (Sauf pour les jeunes ou les raquettes sont à disposition)

Chaque joueur participe à l'installation et au rangement de ce matériel avec les meilleures précautions possibles afin de lui préserver une durée de vie relativement longue. (Les Services civiques doivent aider à installer et désinstaller si ça ne les empêchent pas de réaliser une autre mission prioritaire. **Attention ils ne doivent pas ranger à votre place !**)

Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement.

Lors des créneaux une caisse est disponible pour mettre les volants plumes usagés (ou en

prendre pour les utiliser à l'échauffement, ils sont en libre service). **Les joueurs**

quittant le gymnase sont priés de ramasser leurs volants autour des terrains, la caisse est là pour les récupérer.

ARTICLE 9: Salle de sport

Le Badminton se pratiquant en salle, chaque joueur doit se présenter sur les terrains de Badminton muni d'une paire de chaussures de sport en salle propre, ainsi qu'une tenue vestimentaire appropriée.

De plus le gymnase étant sous la responsabilité d'un employé communal, les membres du club se doivent de respecter les consignes de ce dernier (règlement intérieur du gymnase, plages horaires, comportement ...)

Lundi : Début 18h00 et fin de la pratique à 22h00

Mercredi : Début **18h ?18h15** et fin de la pratique à 20h00 à Langevin. Début à 20h00 et fin à 22h00 à Curie (15 minutes maximum pour ranger le matériel et se changer, il est conseillé pour les joueurs qui souhaitent prendre une douche de quitter le terrain à 55)

Gymnase vide à 22h15 maximum !

Il est recommandé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer en conséquence afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains.

ARTICLE 10: Etat d'esprit

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, de gaieté, de loyauté et de respect des autres.

C'est pourquoi il est nécessaire de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et inciter les joueurs (euses) en attente à arbitrer un match. Pour éviter la grogne et l'exclusion durant les périodes de grande affluence, les joueurs (euses) se plieront au système des rotations sur

tous les terrains. **En cas d'affluence le terrain est libéré après un set de 21 points pour laisser la place aux joueurs (euses) en pause, il est possible de rester avec les 4 mêmes joueurs pour faire le 2^e set sur un autre terrain lorsqu'il se sera libéré.**

Le simple sera également proscrit en cas d'affluence.

ARTICLE 11: Responsabilité

L'Albert Sport Badminton se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du Badminton.

L'Albert Sport Badminton n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement.

L'Albert Sport Badminton décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les séances d'entraînement.

ARTICLE 12: Tournois et déplacements

Lors des différents tournois, officiels ou non, les joueurs (euses) doivent adopter un comportement irréprochable, en déplacement comme à domicile.

CF : Charte de Fair Play du CODEP à lire avant toute compétition.

Les joueurs (euses) qui représentent le club lors des compétitions, sont tenu(e)s de porter le maillot du club.

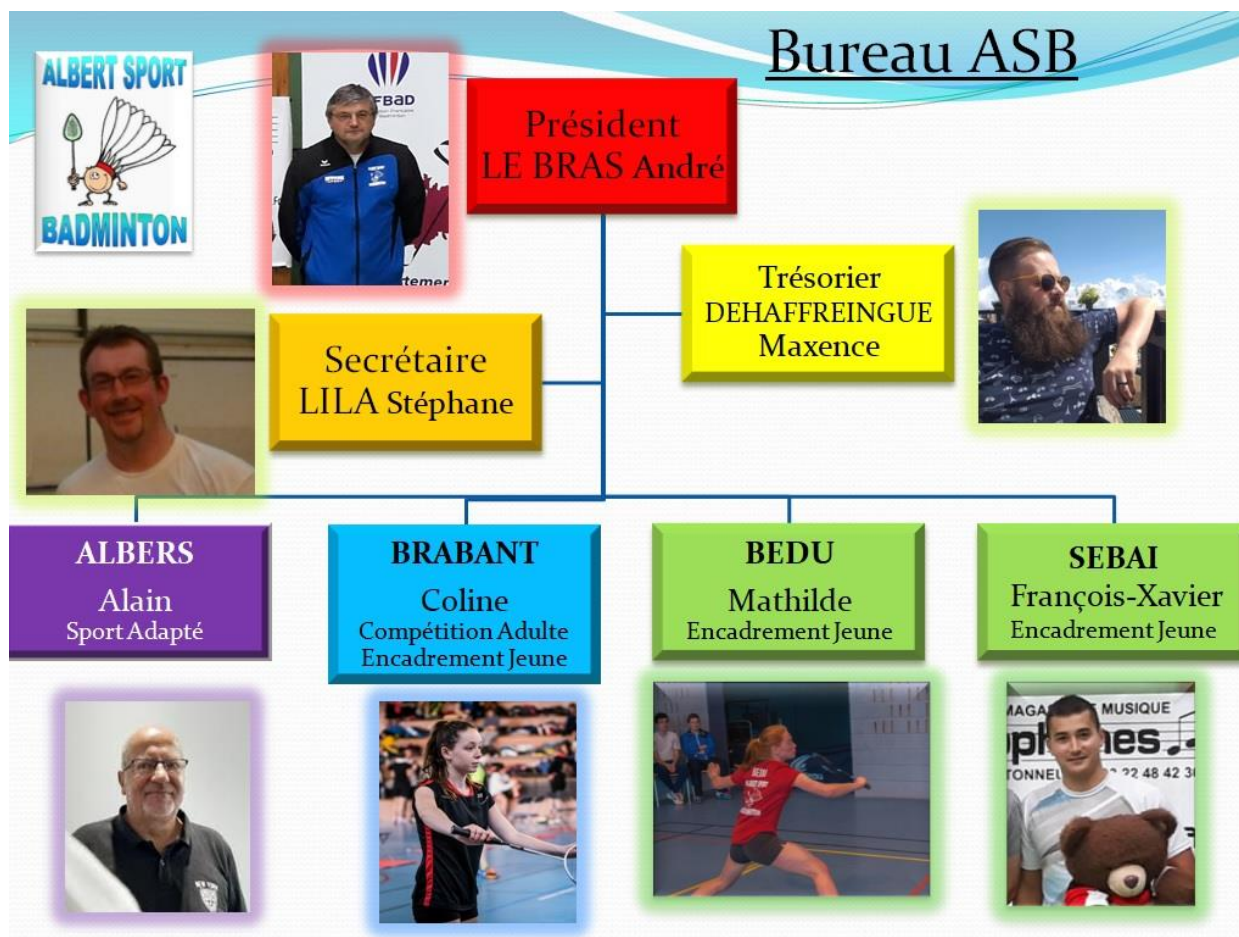
- Frais d'inscriptions payés pour les tournois organisés par la Ligue Hauts de France (valable jeunes et adultes)
- Frais d'inscriptions payés pour les tournois organisés par le CODEP 80 (valable jeunes et adultes)
- Volants fournis pour les Interclubs Adultes (5 boîtes par équipes et par saison) et pour les compétitions et interclubs jeunes (géré par l'accompagnateur).
- Volant plumes à vendre tout au long de l'année avec un prix négocié au fournisseur.
- Volants plastiques fournis sur les entraînements jeunes et adultes.
- Volants plumes (usagés) à disposition dans les caisses sur les créneaux.
- Minibus de l'Office du sport mis à disposition gratuitement pour les compétiteurs quand il est disponible. : faire le plein et rendre propre (facturé au club par l'office si ce n'est pas fait et donc par la suite aux joueurs)
- Remboursement des frais de déplacements sur les TDJ/RDJ (jeunes) et GP départementaux (adultes) ainsi qu'interclubs jeunes et adultes (4 personnes minimum dans une voiture.)
 - Pour les interclubs en cas de départ à 6 joueurs remboursement des 2 voitures.
 - Tournoi privé dans le département : Le club paye l'inscription de 3 tournoi. (Inscription UNIQUEMENT géré par le CLUB/ valable pour jeunes et adultes. (si le joueur s'inscrit directement sans passer par le club il ne pourra pas prétendre à un remboursement d'inscription.)
 - Tournoi privé en dehors du département remboursement uniquement des frais de déplacements pour 4 personnes/voiture.

Pour tout ce qui est inscription : le paiement doit être fait auprès d'un membre du Comité Directeur AVANT l'inscription.
 Pour tout remboursement il faudra contacter un membre du comité pour recevoir la grille de remboursement : 0.30/KM pour les déplacements.

- Lors des événements mis en place par le club chaque adhérent, participant au tournoi en tant que joueur se doit de donner de son temps à l'organisation.

ARTICLE 13: Habilitation

Tous les membres du Comité Directeur sont habilités à faire respecter ce règlement.
 Le Comité Directeur (en sa majorité, voix du Président prépondérante) est habilité à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.



Encadrement 2021:

L'encadrement du club !

Entraîneur / Diplôme d'Etat Badminton
Renan LE BRAS



Encadrant / Diplôme Animateur bénévole 1
Mathilde BEDU



Encadrant / Diplôme Animateur Badminton
Olivier DELATTRE



Encadrant Sport Adapté / Diplôme Animateur
Alain ALBERS



Encadrant / Module d'entrée en formation
Coline BRABANT



L'encadrement du club !

Encadrant
François-xavier SEBAI



Encadrant Théo BELLET



Service Civique: 1^{er} Septembre

Service Civique: 1^{er} Janvier

ARTICLE 14: Modifications et réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président.

ARTICLE 15 : minibus : En cas de double demande ou pour les IC le minibus sera mis à disposition de l'équipe qui se déplace le plus loin, ou du nombre de joueurs le plus grand pour les tournois individuels.

Mission Service civique :

- Sport Santé :
 - organisation de journée pour les jeunes scolaires et les jeunes sportifs sur le thème sport santé (prévention, hygiène de vie)
 - Prévention au quotidien lors des séances

- Dimension social et solidaire du sport :
 - Aide à l'accueil des futurs licenciés, explication du règlement interne au club et de son fonctionnement.
 - développer le sens des principes de civisme, respect des règles, respect d'autrui, favoriser le dialogue lors d'animations sportives, lutter contre les violences sportives.
 - Etre à l'écoute des attentes des jeunes et faire remonter leurs envies aux professionnels
 - Aller à leur rencontre pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (tournoi stage etc.)
 - Insertion des jeunes IME au club (lundi soir + mercredi matin).
 - Lutter contre les stéréotypes de genre dans la pratique sportive et encourager la parité.
 - Aide à la mise en place et désinstallation du matériel.

- Développement durable et environnementale :
 - Eduquer au développement durable, sportifs, parents, spectateurs. (respect des installations, recyclage des déchets, nuisance sonores...)
 - Aide à l'organisation des tournois mis en place par le club.

- Présence sur les créneaux encadrés, sur les créneaux le lundi et mercredi soir 18 – 22.

- Déplacement sur les tournois jeunes et interclubs jeunes afin de sensibiliser les autres clubs à ces différentes missions.

- Aide à la gestion des boites de volants lors des entrainements du Lundi et Mercredi.

LE COMITE DIRECTEUR

Sous signé

Lu et approuvé Signature

